OYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé
de la Protection Sociale

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية

Concours d'accès aux Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et Techniques de Santé, cycle master - session du 22 janvier 2023

Master spécialisé en pédagogie des sciences infirmières et techniques de santé

Durée de l'épreuve écrite : 03 heures

INSTRUCTIONS AVANT DE REPONDRE AUX QUESTIONS

- Les téléphones portables et les machines à calculer sont **strictement interdits** ;
- Toute introduction de téléphone portable ou d'appareil électronique (tablette, calculette, Watch, etc.) ou de documents ou toute tentative de fraude entrainera automatiquement **l'exclusion du candidat** ;
- Tout candidat n'est autorisé à quitter la salle qu'après **une demi-heure** du début de l'épreuve ;
- Vérifier que le polycopie de l'épreuve contient **une épreuve**, et le nombre total de questions est de **soixante**, numérotées de **1 à 60 (recto-verso)** ;
- Répondre sur **la grille de réponses nominative et individuelle**, en cochant la ou les cases correspondantes à la ou les bonnes réponses ;
- Seuls les **stylos à bille** de couleur **noire** ou **bleue** sont autorisés ;
- Le candidat doit cocher la réponse exacte sur la case correspondante de **manière lisible sans déborder** de la case prévue pour la réponse ☒ ou ■ ;
- Remettre **la grille de réponses** avec **les copies contenant les questions de l'épreuve écrite**, aux membres de la commission de surveillance ;
- La durée de l'épreuve écrite est de **03 heures.**

Cochez la ou les bonnes réponses :

Les théories d'apprentissage selon Lessaint (1995), sont des modèles théoriques, abstraits, qui proposent des explications cohérentes des causes, des processus et des produits de l'apprentissage. Elles ont été conçues et découvertes afin de savoir comment un individu peut apprendre et retenir ce qu'il apprend. Elles puisent leurs fondements théoriques, entre autres, dans la psychologie, la sociologie, la philosophie et les sciences cognitives.

En effet, plusieurs chercheurs psychologues se sont penchés sur cette question fascinante et en sont arrivés à émettre des théories suite à de nombreuses recherches. Cette diversité de champs théoriques à la base des différentes approches de l'enseignement et de l'apprentissage peut parfois être confondante dans la mesure où certains auteurs peuvent se retrouver à l'intérieur de plus d'un courant théorique.

Actuellement, une majorité de théoriciens en éducation s'accordent pour regrouper les modèles de l'enseignement et de l'apprentissage selon cinq principaux théories/courants pédagogiques ; le béhaviorisme, le cognitivisme, l'humanisme, le constructivisme et le socioconstructivisme.

Toutefois, il est opportun de se poser la question quant au modèle à privilégier. La réponse repose, bien sûr, sur plusieurs facteurs et nécessite une analyse attentive des conditions de la situation d'enseignement qui prévaut. Il est nécessaire que l'enseignant prenne en considération, entre autres, les caractéristiques des étudiants, le contenu du cours, les ressources mises à sa disposition ainsi que le temps de préparation (Anastassis Kozanitis, 2005).

355, Av. Mohammed V, Rabat - Tél: +212 537 76 11 21/+212 537 76 90 01 - Fax: +212 537 76 01 05
Site: www.sante.gov.ma

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5388 - Wadifa Info - page 1/11

Globalement, ces théories se présentent comme un cadre de référence pour comprendre des phénomènes tel que l'apprentissage, et peuvent avoir un impact significatif sur les choix des méthodes d'enseignement et sur la qualité des apprentissages.

1- **Les principaux penseurs du béhaviorisme radical sont :**
   a. John Watson.
   b. Benjamin Bloom.
   c. Burrhus F. Skinner.
   d. Abraham Watson.

2- **Une théorie d'enseignement basée sur un apprentissage conçu comme un processus linéaire, hiérarchisé et cumulatif, c'est :**
   a. Le cognitivisme.
   b. Le traditionalisme.
   c. Le béhaviorisme.
   d. L'humanisme.

3- **Selon quel courant pédagogique : « *L'apprenant n'est pas autonome, donc il subit les influences du milieu.* » :**
   a. Le béhaviorisme.
   b. Le constructivisme.
   c. Le cognitivisme.
   d. Le comportementalisme.

4- **Selon ce courant pédagogique : « *Apprendre, c'est modifier durablement ses représentations et ses schèmes d'action* » :**
   a. Le constructivisme.
   b. Le socioconstructivisme.
   c. Le cognitivisme.
   d. Le méta-cognitivisme.

5- **Apprendre selon le courant béhavioriste, c'est :**
   a. Intégrer des schèmes nouveaux à sa structure cognitive.
   b. Modifier durablement son comportement.
   c. Modifier ses représentations.
   d. Donner une nouvelle réponse à un stimulus.

6- **Parmi les pionniers du courant constructiviste :**
   a. Piaget.
   b. Brunner.
   c. Pavlov.
   d. Skinner.

7- **Selon quel courant « *L'apprentissage est un processus actif et constructif, ou la connaissance doit nécessairement être construite et reconstruite par celui qui apprend* » :**
   a. Le cognitivisme.
   b. L'andragogie.
   c. Le socioconstructivisme.
   d. Le constructivisme.

8- **Pour quel courant, l'erreur est considérée comme une source potentielle et riche pour l'avancée des connaissances et pour l'apprentissage :**
   a. Le comportementalisme.
   b. Le constructivisme.
   c. L'humanisme.
   d. Le béhaviorisme.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5388 - Wadifa Info - page 2/11

9- **Selon quel courant, l'apprenant construit ses connaissances à partir de son expérience propre, subjective et unique du monde réel :**

a. Le béhaviorisme.
b. Le comportementalisme.
c. Le constructivisme.
d. Le conditionnement opérant.

10- **Selon quel courant pédagogique : « *Toute connaissance s'inscrit dans un contexte social qui la caractérise en précisant son sens et sa portée* » :**

a. Le constructivisme.
b. L'humanisme.
c. Le socioconstructivisme.
d. Le cognitivisme.

11- **Un ensemble de comportements socio-affectifs ainsi que d'habileté cognitive ou d'habileté psycho-sensori-motrice permettant d'exercer convenablement un rôle, une fonction, une activité ou une action complexe, il s'agit de :**

a. La compétence.
b. Le savoir-faire.
c. Le savoir agir.
d. La performance.

12- **La science de la mesure et de l'évaluation en pédagogie, c'est :**

a. L'andragogie.
b. L'épistémologie.
c. La docimologie.
d. La didactique.

13- **Les méthodes pédagogiques appropriées pour le courant constructiviste, sont :**

a. L'apprentissage par problèmes.
b. Les cours magistraux.
c. L'étude de cas.
d. Les jeux de rôles.

14- « *Une science qui a pour but l'étude systématique des examens, en particulier des systèmes de notation et du comportement des examinateurs et des examinés* », **c'est :**

a. La docimologie.
b. La pédagogie.
c. L'andragogie.
d. La métacognitive.

15- **Parmi les principes fondamentaux de l'andragogie, figure :**

a. Un apprentissage orienté vers la pratique.
b. L'indifférence par rapport aux connaissances et les expériences antérieures des apprenants.
c. Une gestion formelle et directive des situations d'apprentissage.
d. Une auto-direction des apprenants par rapport à leurs apprentissages.

La planification pédagogique est définie par Roberge (2009) comme une démarche qui permet d'anticiper le déroulement et les résultats d'un cours, de choisir les moyens pour parvenir aux résultats visés et à adapter la planification aux élèves. Elle englobe alors tout le processus de conception et d'organisation de l'enseignement/apprentissage préalable à l'enseignement.
Par ailleurs, la planification d'un cours est un processus qui favorise d'une part l'acquisition des compétences pour les étudiants, l'anticipation du déroulement du cours, la maitrise des ressources, et d'autre part il met en évidence le travail de réflexion approfondi de l'enseignant, diminue son stress et augmente l'efficacité de ce dernier.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5388 - Wadifa Info - page 3/11

Ce processus, dont l'enseignant est le premier responsable, est matérialisé par plusieurs outils, telle que la fiche de planification d'un module ou d'une unité de formation dont découlent le plan de cours, le plan de l'évaluation et les fiches de conduite des séances.

Cependant, il s'avère primordial de signaler que l'enseignement en tant que pratique est un acte qui nécessite un dévouement et une organisation, le plus souvent le rôle de l'enseignant est de faciliter l'apprentissage de l'apprenant, l'aider à atteindre les objectifs, en favorisant un environnement favorable de l'apprentissage. Par ailleurs, l'enseignant reste tout de même maître de sa situation dans le choix des techniques d'animation/apprentissage, qu'il juge utile pour favoriser le transfert et l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques.

16- **Un exercice de créativité, a pour objet la production d'un maximum d'idées en un minimum de temps, sans se soucier de la qualité des idées et sans faire de critique, ni d'autocritique, il s'agit de :**
   a. Le cognitivisme.
   b. Le brainstorming.
   c. La simulation.
   d. Le jeu de rôles.

17- **Une technique de formation destinée à offrir aux apprenants une expérience comparable à celle qu'ils rencontrent dans la réalité, il s'agit de :**
   a. L'étude de cas.
   b. La démonstration.
   c. La résolution de problème.
   d. La simulation.

18- ***« Un processus formel ou informel qui consiste à recueillir des informations sur l'apprentissage réalisé par l'élève et à les interpréter en vue de prendre les meilleures décisions possibles sur la qualité de l'enseignement et le niveau d'apprentissage des apprenants »*****, il s'agit de :**
   a. L'évaluation sommative.
   b. L'évaluation formative.
   c. La gestion de la classe.
   d. L'évaluation des enseignements / apprentissages.

19- ***« Le résultat obtenu par une personne lors de la réalisation d'une tâche spécifique dont l'exécution obéit à des règles préétablies »*****, il s'agit de :**
   a. La compétence.
   b. La performance.
   c. L'apprentissage.
   d. Le savoir agir.

20- **Son objectif est l'accompagnement de l'apprentissage et l'ajustement, c'est une activité intégrée à l'action pédagogique, il s'agit de :**
   a. L'appropriation des connaissances.
   b. Le conditionnement opérant.
   c. L'évaluation formative.
   d. La docimologie.

21- **Indispensable au terme des apprentissages, son objectif est de faire le bilan et de prendre les décisions susceptibles de garantir le passage d'un niveau à un autre et/ou l'octroi de diplôme, autrement dit la réussite ou de l'échec dans un cycle de formation, il s'agit de :**
   a. L'apprentissage cumulatif.
   b. L'évaluation sommative.
   c. L'apprentissage certifié.
   d. L'évaluation formative.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5388 - Wadifa Info - page 4/11

22- **Un processus de prévision et d'organisation rationnelle d'activités et des moyens disponibles permettant l'enseignement/apprentissage, il s'agit de :**

a. La planification stratégique.
b. La planification pédagogique.
c. L'ingénierie de la formation.
d. La programmation pédagogique.

23- **La planification pédagogique repose sur les éléments suivants :**

a. L'analyse des besoins en formation.
b. La préparation de l'étude de la faisabilité.
c. L'organisation des enseignements/apprentissage.
d. L'évaluation des résultats de la formation.

24- **Concerne la manière dont on utilise les moyens pédagogiques d'un système de formation, planifiée à long terme en instaurant un cadre qui permet l'intégration de tous les plans détaillés du niveau intermédiaire et opérationnel, il s'agit de :**

a. La planification pédagogique.
b. La planification stratégique.
c. L'analyse situationnelle structurelle.
d. La planification intermédiaire.

25- **Parmi les outils de la planification des enseignements/apprentissages académiques :**

a. Le plan de cours.
b. La fiche de planification d'un module.
c. Les cahiers des charges des activités de la formation.
d. Aucune proposition n'est correcte.

26- **Parmi les stratégies d'apprentissage :**

a. Les stratégies cognitives.
b. Les stratégies métacognitives.
c. Les stratégies d'autorégulation.
d. Les stratégies déclaratives.

27- **Parmi les techniques utilisées par l'apprenant pour favoriser l'exécution de processus d'apprentissage :**

a. Les stratégies cognitives.
b. L'ingénierie pédagogique.
c. Les techniques d'assimilation.
d. Les stratégies métacognitives.

28- **Parmi les styles d'enseignement :**

a. Le style transmissif.
b. Le style inductif.
c. Le style prédicateur.
d. Le style incitatif.

29- **Selon la méthode socratique :**

a. L'apprentissage se fait par la recherche de réponses à des questions soigneusement enchaînées par l'enseignant.
b. L'apprentissage se fait par la reproduction et la répétition de connaissances et de procédures.
c. L'apprentissage se fait par imitation d'un modèle.
d. L'apprentissage se fait par absorption des connaissances transmises.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5388 - Wadifa Info - page 5/11

30- Parmi les critères intervenant dans le choix d'un style d'enseignement :

a. Le volume horaire du programme.
b. La nature des objectifs pédagogique à atteindre.
c. Les capacités d'apprentissage des apprenants.
d. Toutes les propositions sont fausses.

31- Définie comme l'art ou la science d'enseigner aux adultes, l'auto-apprentissage figure parmi ses principaux fondements, il s'agit de :

a. L'approche par compétence.
b. L'approche par objectifs.
c. L'andragogie.
d. L'ingénierie pédagogique.

L'enseignement supérieur, positionné au sommet de la hiérarchie du système d'éducation et de formation, constitue un des piliers du développement du pays. Il est porteur du projet de la formation des jeunes et de la production du savoir, et est assigné à répondre aux enjeux sociétaux et aux défis auxquels il doit faire face dans un contexte d'internationalisation.

Depuis l'avènement de la loi 01.00, l'enseignement supérieur a réalisé un développement notoire de son offre de formation grâce à des initiatives louables et innovantes qui se sont notamment concrétisées par une extension considérable des infrastructures, ainsi une ouverture à l'international portée par de nombreux partenariats dans lesquels se sont impliqués beaucoup d'enseignants afin de mettre en place des mobilités et des échanges internationaux d'étudiants et de chercheurs. L'ensemble de ces développements a nécessité un engagement constant des responsables du système pour promouvoir et asseoir ces réformes (L'enseignement supérieur au Maroc, rapport sectoriel, 2018).

Par ailleurs, le système LMD a été mis en œuvre au Maroc après avoir été largement adopté dans les pays de l'ouest à la fin du siècle dernier grâce à ses qualités et avantages, notamment l'établissement d'un lien entre les cursus de l'Enseignement Supérieur et les besoins du monde du travail, ainsi que le système de filières et passerelles qui permettent à l'étudiant de passer d'une filière à l'autre selon les règles et les procédures en vigueur.

En 2013 le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, et afin de promouvoir la formation des infirmiers et des techniciens de santé, a mis en place les Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et Techniques de Santé (ISPITS), qui sont des établissements de l'enseignement supérieur ne relevant pas des universités et sous la tutelle du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale. Ces établissements assurent la préparation et la délivrance des diplômes nationaux organisés en trois cycles d'études dans les domaines des Professions Infirmières et des Techniques de Santé, tout en participant à l'effort d'intégration, de coordination et de rationalisation du système national de l'enseignement supérieur

32- Parmi les missions principales des ISPITS :

a. La formation continue.
b. La recherche scientifique et technologique.
c. La planification des pratiques infirmières et techniques de santé.
d. L'organisation des services et des soins infirmiers.

33- Les ISPITS sont :

a. Des établissements de l'enseignement supérieur.
b. Des établissements de la formation des cadres supérieurs.
c. Des établissements de l'enseignement supérieur relevant des facultés.
d. Des instituts de formation dans le domaine de la santé.

34- Le conseil d'établissement de l'ISPITS comprend les commissions permanentes suivantes :

a. Commission de partenariat et de communication.
b. Commission de suivi de budget.
c. Commission de coordination.
d. Aucune proposition n'est correcte.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5388 - Wadifa Info - page 6/11

35- Parmi les fonctions des coordinateurs des options au niveau des ISPITS :

a. Superviser le déroulement de l'enseignement/apprentissage au niveau des annexes rattachées à l'institut.
b. Participer à l'encadrement des projets de fin d'études.
c. Coordonner les activités d'enseignement/apprentissage entre l'équipe pédagogique et le milieu clinique.
d. L'organisation, la coordination et le suivi des programmes pédagogiques.

36- L'enseignement dispensé au niveau des ISPITS est réparti en cycles de formation qui comprend :

a. Le cycle de la Licence Professionnelle.
b. Le cycle de Master.
c. Le cycle de Doctorat.
d. Les cycles spécifiques de préparation aux métiers organisés.

37- Selon la loi 01-00 les établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités :

a. Sont sous tutelle de différents départements ministériels.
b. Ont pour mission uniquement la formation initiale notamment dans les domaines relatifs au secteur dont ils relèvent.
c. Concourent à la préparation des jeunes à l'insertion dans la vie active.
d. Sont créés sous forme de facultés, d'écoles ou d'instituts.

38- Selon la loi 01-00, parmi les attributions de la commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur :

a. L'adoption du projet de budget des universités.
b. Coordonner les critères d'admission et d'inscription des étudiants.
c. Promouvoir la recherche scientifique.
d. Déterminer les critères d'enseignement/apprentissage au niveau des établissements de formation.

39- Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur le Nouveau Modèle de Développement propose :

a. D'assurer l'autonomisation des établissements d'enseignement supérieur.
b. D'exploiter le potentiel des solutions présentielles et digitales.
c. D'impulser la recherche scientifique à travers un mécanisme de financement et d'évaluation indépendant.
d. De mettre l'établissement au centre des réformes et des mesures de performance de l'enseignement supérieur et professionnel.

40- La loi 01-00 relative à l'organisation de l'enseignement supérieur a instauré un certain nombre de réformes, entre autres :

a. L'autonomie pédagogique et administrative, avec des restrictions financières.
b. Un système d'évaluation et d'accréditation.
c. Le contrôle pédagogique et administratif sur les établissements d'enseignement supérieur privés.
d. La délimitation des missions de l'université.

41- D'après la loi 01-00 l'enseignement supérieur est assuré par :

a. Les universités.
b. Les établissements d'enseignement supérieurs ne relevant pas des universités.
c. Les établissements de formation professionnelle non universitaires.
d. Les cycles spécifiques de préparation aux métiers organisés.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5388 - Wadifa Info - page 7/11

Le Message Royal adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu L'Assiste aux participants à la Conférence Nationale sur la Santé tenue à Marrakech du 1er au 3 juillet 2013, a mis l'accent sur la nécessité : « ...d'entourer la question des ressources humaines dans ce secteur vital, de toute l'attention qu'elle mérite. Il convient de leur assurer une formation de qualité et, par conséquent, de garantir leur mise à niveau et leur adaptation à l'évolution scientifique et technologique intervenue en matière de traitement, de prévention, de gestion, et de la gouvernance sanitaire, et ce, conformément aux normes internationales ».

En effet, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a fait du développement de ses ressources humaines un chantier stratégique, vu qu'il représente un investissement véritable et inestimable, notamment pour renforcer la gouvernance et augmenter la performance des différentes structures du département, et afin d'offrir aux citoyens des services de santé de qualité.

Par ailleurs, les exigences de la politique de régionalisation entamée par le Maroc, qui a accordé à la région un rôle décisif dans la gestion des spécificités et des priorités locales, l'entrée en vigueur de la loi-cadre 06-22 relative au système national de santé notamment pour l'accompagnement du grand chantier relatif à la réforme du système de la protection sociale, incitent le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à s'engager pleinement dans un processus de mise en place d'une politique de valorisation de son capital humain, à travers l'optimisation de l'ensemble des fonctions relatives à la gestion des ressources humaines, tout en focalisant sur le développement des compétences professionnelles du personnel de santé.

Ainsi, dans le but d'instaurer une logique de contractualisation dans la mise en œuvre des activités de la formation continue au niveau régional, le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale a donné le lancement officiel des Plans Régionaux Spécifiques de la Formation Continue au titre de l'année 2023, visant à renforcer et à développer les compétences scientifiques et professionnelles du personnels de la santé au niveau régional, dans plusieurs domaines et axes de formation, en relation directe avec la mise en œuvre des orientations stratégiques du Ministère.

42- Ensemble d'action, de moyens, de méthodes, de procédures et de supports planifiés au profit des professionnels pour améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs attitudes..., il s'agit de :

a. L'ingénierie pédagogique.
b. Les stratégies d'enseignement apprentissage.
c. La formation continue.
d. La formation de base.

43- **Parmi les objectifs des activités de la formation continue :**

a. L'adaptation des professionnels à leurs postes actuels.
b. L'amélioration continue de la qualité.
c. La promotion de la paix sociale en milieu professionnel.
d. Le développement des compétences nouvelles.

44- **On désigne par un document contractuel fixant les modalités d'exécution d'une action de formation continue, contenant des éléments administratifs, pédagogiques, financiers et organisationnels pour atteindre des objectifs déterminés :**

a. Les cahiers des charges.
b. La fiche pédagogique.
c. Le plan de formation.
d. Le programme de formation.

45- **On désigne par un ensemble** d'activités corrélées **ou interactives qui transforment des éléments d'entrée en éléments de sortie :**

a. Une procédure.
b. Un schéma directeur.
c. Un tableau de bord.
d. Un processus.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5388 - Wadifa Info - page 8/11

46- Parmi les niveaux du processus de l'évaluation des activités de la formation continue, on note :

a. L'évaluation des acquis/apprentissages.
b. L'évaluation des effets de la formation.
c. L'évaluation des attitudes de la formation.
d. L'évaluation de l'impact de la formation.

47- D'après la loi-cadre 06-22 relative au système national de santé, le système de formation vise la contribution à la satisfaction des besoins en matière de santé, à travers :

a. La mise en place d'un système de formation de base et de formation professionnelle performant dans tous les domaines de la santé.
b. La mise en place d'un système de formation initiale supérieur performant dans tous les domaines de la santé.
c. La formation continue du personnel soignant toutes catégories confondues.
d. L'amélioration de la qualité de la formation initiale et l'accroissement de rentabilité.

48- L'arrêté n° 1704-09 (7 juillet 2009) relatif à la définition de la stratégie de la formation continue dans le secteur public, insiste sur :

a. Le droit à la formation continue en adéquation avec les besoins et les exigences de l'administration.
b. Le rôle de la formation continue dans l'accompagnement des réformes administratives.
c. L'obligation pour chaque département d'avoir uniquement un plan national de formation continue.
d. Le renforcement de la centralisation administrative à travers la formation continue.

49- Parmi les dispositions stipulées par la circulaire du Ministre de la Santé n°018/DRH/2016 (9 février 2016) relative à la formation continue du personnel du Ministère :

a. L'élaboration des plans de formation continue doit être en étroite coordination avec les directions centrales.
b. L'élaboration des plans de formation continue doit être en étroite coordination avec la direction des ressources humaines.
c. La promotion des principes directeurs de l'ingénierie de formation.
d. La promotion des principes directeurs de l'ingénierie pédagogique.

50- Parmi les sources d'identification des besoins en formation continue :

a. Les problèmes et les dysfonctionnements professionnels courants.
b. L'évolution des métiers et des pratiques professionnelles.
c. Les orientations institutionnelles et stratégiques.
d. Les conventions et les traités internationaux.

51- Un plan de formation continue est le résultat :

a. D'une accumulation de demandes/revendication en matière de formation.
b. D'un assemblage d'aspirations individuelles regroupées et classées par thèmes.
c. D'une démarche participative impliquant différents acteurs et intervenants, fondée sur une politique organisationnelle.
d. D'un schéma directeur précisant les grandes priorités de l'organisation/structure.

52- Parmi les composantes des cahiers des charges de formation :

a. Les objectifs pédagogiques de la formation.
b. Les méthodes et stratégies pédagogiques proposées.
c. Les retombées stratégiques de la formation.
d. Les objectifs de l'action de formation.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5388 - Wadifa Info - page 9/11

53- D'après le décret n° 2-05-1366 (2 décembre 2005) relatif à la formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat, on entend par formation continue l'ensemble des opérations tendant à :

a. Qualifier les fonctionnaires et agents de l'Etat en leur assurant une formation théorique et les préparer à exercer les fonctions correspondantes à la formation dispensée.
b. Perfectionner les compétences des fonctionnaires et des agents de l'Etat par une formation répondant à l'évolution technique et aux mutations que connaît l'administration publique.
c. Diagnostiquer la situation relative au système de la formation continue afin de mettre en place une Stratégie Nationale de la Formation Continue.
d. Perfectionner les compétences des fonctionnaires et des agents de l'Etat.

54- Parmi les objectifs d'une Stratégie Nationale de la Formation Continue :

a. Instaurer la culture de la qualité et renforcer les compétences des professionnels du département.
b. Réaliser un cycle de formation pour l'accompagnement des différents chantiers.
c. Déployer une organisation performante et une gouvernance cohérente de la formation continue.
d. Mettre en place des instruments fiables de l'évaluation de l'impact de la formation continue.

55- Les Plans Régionaux Spécifiques de la Formation Continue ont pour but de :

a. Instaurer une logique verticale et hiérarchisée des activités de la formation continue au niveau régional.
b. Accompagner le chantier de la refonte du système national de santé.
c. Garantir la réussite du grand chantier Royal relatif à la généralisation de la protection sociale.
d. Instaurer la culture de la qualité et renforcer la centralisation de la formation continue.

56- Parmi les principes fondamentaux de l'amélioration continue de la qualité, on distingue :

a. L'approche interventionnelle individualiste.
b. L'indépendance.
c. L'approche systémique analytique.
d. La collaboration.

57- « *L'action de porter un jugement sur une intervention en comparant les ressources mise en œuvre et leur organisation, le processus et les résultats obtenus en rapport à des critères ou des normes* », il s'agit de :

a. L'évaluation normative.
b. L'audit des systèmes.
c. L'évaluation du processus.
d. L'évaluation diagnostique.

58- On désigne par un « *Un ensemble cohérent d'objectifs à atteindre en un temps donné en mobilisant des ressources pour satisfaire des besoins stratégiques et non pour répondre simplement à des problèmes actuelles* » :

a. Une croissance durable.
b. Un projet.
c. Une planification stratégique.
d. Un développement local.

59- Parmi les qualités d'un instrument de mesure, on note :

a. L'objectivité.
b. La fréquence.
c. La pertinence.
d. La mesurabilité.

60- « *Organiser rationnellement les moyens disponibles et mobilisables, en vue d'atteindre des résultats précis, dans une période de temps bien déterminée* », il s'agit de :

a. La planification.
b. L'ingénierie artificielle.
c. La compétence.
d. La programmation.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5388 - Wadifa Info - page 10/11

Wadifa Info

www.wadifa-info.com

Le sujet suivant à préparer — **النموذج التالي للتحضير**

نموذج مباراة ولوج سلك الدكتوراه - جامعة مولاي إسماعيل - القانون العام والقانون الخاص - دورة 02 نونبر 2019

Modèle de concours d'accès au cycle du doctorat – Université Moulay Ismaïl – Droit public et droit privé – 2 novembre 2019

www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/666

Chaîne WhatsApp — **قناة واتساب**

المباريات الجديدة والنتائج كل يوم

Nouveaux concours et résultats chaque jour

www.wadifa-info.com/wa

Le site — **الموقع**

كل المباريات المفتوحة والنماذج مع التصحيح، مجاناً

Tous les concours ouverts et les sujets corrigés, gratuits

www.wadifa-info.com